

Encontact

Bulletin à l'intention des retraités
Prestations déterminées

RÉMUNÉRATION TOTALE **Régime de retraite** | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être



Un message de votre CCP : Votre relevé personnel de prestations de retraite

En juillet dernier, Postes Canada a livré plus de 33 000 relevés personnels de prestations de retraite à des retraités, à des survivants et à des participants titulaires d'une pension différée du volet à prestations déterminées du Régime de retraite. Votre relevé personnel de prestations de retraite est le résultat des efforts collectifs du Conseil consultatif des pensions (CCP), des groupes de discussion formés d'employés retraités et de l'équipe du Service des pensions au cours des deux dernières années. Ce relevé a été préparé bien avant l'entrée en vigueur des exigences législatives en 2016.

Suite à l'envoi du relevé, des participants ont appelé le Centre du régime de retraite pour des questions concernant le changement de bénéficiaire, l'état civil, le changement d'adresse et d'autres renseignements liés à leur pension. D'autres nous ont également appelés pour nous remercier pour le relevé.

Le relevé sera envoyé par la poste annuellement. L'équipe du Service des pensions prévoit ajouter des renseignements dans le relevé de 2015. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions d'améliorations pour les futurs relevés.

Envoyez vos commentaires à pension.services@postescanada.ca ou à l'adresse indiquée à la page 3 de ce numéro.



DANS CE NUMÉRO

- 2** Est-ce que vous recevez des prestations d'invalidité du RPC/RRQ?
- 2** Résultats du rendement de la Société
- 3** Vos questions
- 4** Nouvelles du CCP
- 4** Changements apportés aux dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes
- 5** Mesures à prendre lors du décès d'un participant au Régime
- 5** Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2014
- 6** Rendement des placements

Restrictions : Dans cette publication, le terme Régime désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes reçues du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web retraitescp.com.

Est-ce que vous recevez des prestations d'invalidité du RPC/RRQ?

Les retraités admissibles reçoivent une prestation de raccordement du Régime de retraite de Postes Canada jusqu'à l'âge de 65 ans, jusqu'à leur décès ou jusqu'à ce qu'ils reçoivent des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), selon la première de ces éventualités. Le versement de votre prestation de raccordement prend fin la dernière journée du mois au cours duquel l'événement en question survient.

N'oubliez pas que si vous recevez une prestation de raccordement et que vous commencez à recevoir des prestations d'invalidité du RPC/RRQ, vous devez communiquer avec le Centre du régime de retraite immédiatement. Vous devrez rembourser

au Régime de retraite de Postes Canada le montant de toute prestation de raccordement que vous avez reçue pendant que des prestations d'invalidité au titre du RPC/RRQ vous étaient versées.

Votre prestation de raccordement ne cessera pas si vous commencez à recevoir vos prestations de retraite **ordinaires** du RPC/RRQ avant 65 ans.



Résultats du rendement de la Société

Le secteur Postes Canada a enregistré une perte avant impôt de 13 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2015.

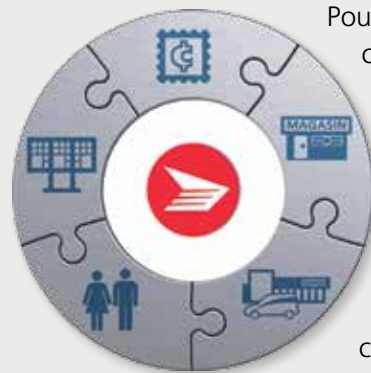
La croissance continue du secteur Colis a atténué l'incidence du déclin des volumes de courrier transactionnel et de l'augmentation des coûts des avantages du personnel.

Même si d'habitude, les volumes de colis diminuent au troisième trimestre, il n'y a pas eu de baisse cet été. Les revenus ont profité de la hausse du magasinage en ligne pour la rentrée scolaire, et les volumes des colis du régime intérieur ont augmenté de 16,1 % par rapport à l'an dernier.

Postes Canada s'attend à ce que la période des Fêtes soit la plus occupée que le secteur Colis ait jamais connue.

« Quelle que soit la période de l'année, nos employés savent relever le défi. C'est grâce à leur dévouement

que cette croissance est possible », d'ajouter la chef de l'exploitation Mary Traversy.



Pour le troisième trimestre, les volumes de courrier transactionnel ont continué à chuter. L'érosion a été plus faible que dans les trimestres précédents, en raison des envois qu'ont générés les élections fédérales. Sans ces envois additionnels, les volumes du troisième trimestre auraient baissé de 5,5 % par rapport à ceux de la période correspondante de 2014.

Les élections fédérales ont aussi contribué à la croissance des volumes du secteur Marketing direct. Postes Canada vise à stimuler ce secteur en mettant au point de nouveaux produits, comme les mini-catalogues, et en reformulant les arguments valeur du publipostage. C'est un élément clé de notre stratégie de croissance.

Vos questions

Comprendre l'indexation

À la fin de l'année, les médias annoncent le taux annuel d'inflation publié par Statistique Canada. Il arrive parfois que ce taux soit différent du taux d'indexation appliqué à vos prestations de retraite de Postes Canada. De quelle façon l'indexation annuelle est-elle déterminée et appliquée dans le cas du Régime?

Tout repose sur le calcul. L'indexation est une technique utilisée pour ajuster le revenu et maintenir le pouvoir d'achat après l'inflation. Pour le Régime de retraite de Postes Canada (volet à prestations déterminées), l'indexation annuelle correspond au calcul de la différence entre la moyenne sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) mensuel pour l'exercice qui vient de se terminer et la moyenne sur 12 mois de l'IPC mensuel pour l'exercice précédent. La période de 12 mois va du 1^{er} octobre au 30 septembre et l'augmentation est appliquée aux prestations de retraite à compter du mois de janvier suivant.

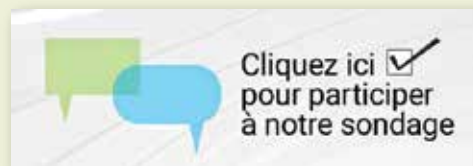
Le taux d'inflation annuel publié par Statistique Canada évalue la différence entre l'IPC du mois de septembre d'une année par rapport à l'IPC du même mois de l'année précédente. Il ne reflète pas les fluctuations mensuelles de l'IPC comme le fait le calcul utilisé par le Régime de retraite de Postes Canada et le Régime de pension de la fonction publique.

Selon l'année, la méthode de Statistique Canada produit un taux plus ou moins élevé que la méthode de Postes Canada.

Au 30 septembre	Taux de l'IPC de Statistique Canada	Taux d'indexation du Régime de retraite de Postes Canada (volet à PD) *
2014	2,0 %	1,66 %
2013	1,1 %	0,94 %
2012	1,2 %	1,95 %
2011	3,2 %	2,81 %
2010	1,9 %	1,41 %
2009	-0,9 %	0,57 %

* Le taux est ajusté si vous êtes à la retraite depuis moins de 12 mois.

Dites-nous s'il y a d'autres termes que vous aimeriez que nous vous expliquions, ou consultez le glossaire sur le site retraite scp.com.



Vous avez un moment?

Nous voulons savoir ce que vous pensez de notre site Web. Rendez-vous à l'adresse retraite scp.com et cliquez sur le lien de l'un de nos programmes de retraite. Le sondage se trouve sur chacune des pages d'accueil. Il ne vous faudra que quelques minutes pour répondre à ce sondage de huit questions. Vos réponses seront anonymes et nous aideront à améliorer le site Web.

Voulez-vous proposer des sujets pour le bulletin Encontact? **Envoyez vos commentaires ou suggestions par écrit à l'une des adresses suivantes :**

pension.services@postescanada.ca ou

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE
BUREAU B320
OTTAWA ON
K1A 0B1



Nouvelles du CCP

Félicitations à Angelo Colacci de Maple, en Ontario, qui a été élu au Conseil consultatif des pensions (CCP) cet automne, en tant que représentant des participants actifs du Régime de retraite. L'élection a eu lieu et les bulletins de vote ont été comptés sous la surveillance du Service de vérification interne. Les participants admissibles au Régime ont eu l'occasion de voter à deux élections en 2015, soit à celle-ci et à une autre qui a eu lieu au printemps dans le but d'élire un représentant des employés cadres et exempts.

Le CCP permet à Postes Canada, en sa qualité d'administratrice du Régime, et aux représentants des participants du Régime, y compris les retraités, de se rencontrer pour discuter des façons de faire la promotion du Régime auprès des participants afin de les sensibiliser

et de les aider à comprendre leur pension. Le CCP examine également les aspects financiers, actuariels et administratifs du Régime. Les membres du CCP sont élus par les participants du Régime ou choisis par les syndicats et les associations, ou par Postes Canada. Le CCP fait partie de la structure de gouvernance du Régime et relève du Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada.

Cette année, en plus des élections, de nombreux changements sont survenus parmi les membres choisis. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du CCP et pour consulter les biographies des membres, rendez-vous à l'adresse **retraitescp.com**, sous la rubrique Gouvernance. Pour communiquer avec votre représentant élu du CCP, envoyez un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Changements apportés aux dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes

À sa dernière réunion du 18 novembre 2015, le Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé les modifications suivantes à certaines dispositions du Régime. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, Postes Canada doit aviser les participants de tous les changements apportés au Régime dans un délai de 60 jours après leur approbation.

- Comme il a été énoncé au cours de la plus récente négociation de la convention collective, les employés qui sont représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat des employés des postes et communications (AFPC/SEPC) et qui sont admissibles au Régime le 1^{er} juin 2014 ou après cette date participent au volet à cotisations déterminées du Régime.
- Comme il a été énoncé au cours de la plus récente négociation de la convention collective, les employés qui sont représentés par l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC) et qui sont admissibles au Régime le 1^{er} mars 2015 ou après cette date participent au volet à cotisations déterminées du Régime.

- À la suite d'une entente avec l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA), les employés à durée déterminée représentés par l'ACMPA qui sont en affectation de remplacement de longue durée pendant plus de six mois seront admissibles au Régime pendant une affectation admissible à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Dans le cadre du volet à cotisations déterminées du Régime, le taux de cotisation du participant est maintenant fixé au maximum, soit à 4 % des gains ouvrant droit à pension, pour les membres qui n'ont pas fait de choix. Les participants au volet à cotisations déterminées ont toujours l'option de réduire leur taux de cotisation s'ils le souhaitent.
- Des modifications administratives générales liées à l'amélioration des procédés et à la clarification du texte du Régime.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Régime, de vos prestations de retraite ou pour consulter le texte complet du Régime, rendez-vous à l'adresse **retraitescp.com**.

Mesures à prendre lors du décès d'un participant au Régime

Lors de la perte d'un être cher, vous devez régler plusieurs aspects personnels et financiers, y compris la pension. Voici une liste de questions fréquemment posées par des survivants :

Avec qui dois-je communiquer au sujet du Régime de retraite de Postes Canada?

Communiquez avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS 1 866 370-2725; à l'extérieur de l'Amérique du Nord au 613 683-5909). Si le participant était un employé membre de la haute direction à Postes Canada, communiquez avec les Services à la haute direction au 1 866 275-9810.

Quels renseignements dois-je fournir?

Vous devrez fournir le numéro d'employé du participant, le certificat de décès original, une copie du testament et une preuve de la nomination de l'exécuteur testamentaire. Le Centre du régime de retraite vous demandera également de remplir un formulaire d'information.

Dois-je retourner la prestation de retraite versée à la fin du mois au cours duquel le participant est décédé?

Non. Vous n'avez pas à retourner la prestation de retraite versée durant le mois au cours duquel le décès du participant est survenu.

Un survivant qui se remarie après le décès du participant a-t-il toujours le droit de recevoir une prestation de survivant?

Oui. Le survivant peut recevoir une prestation de survivant jusqu'à son décès.

Un représentant du Centre du régime de retraite pourra répondre à vos questions et vous guidera tout au long du procédé. Pour obtenir d'autres renseignements, consulter le site retraitescp.com > Prestations déterminées > Participants > Pour survivants.

Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2014

La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été déposée auprès des organismes fédéraux de réglementation en juin. Les résultats étaient presque les mêmes que les estimations présentées dans le Rapport aux participants 2014.

Évaluation actuarielle	2014	Estimations dans le Rapport aux participants de 2014
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé	\$ 6,8 milliards Capitalisation à 75,5 %	\$ 6,8 milliards Capitalisation à 75,5 %
Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché	\$ 6,9 milliards Capitalisation à 75,3 %	\$ 6,9 milliards Capitalisation à 75,2 %
Excédent sur le plan de la continuité	\$ 500 millions Capitalisation à 103 %	\$ 481 millions Capitalisation à 102,6 %

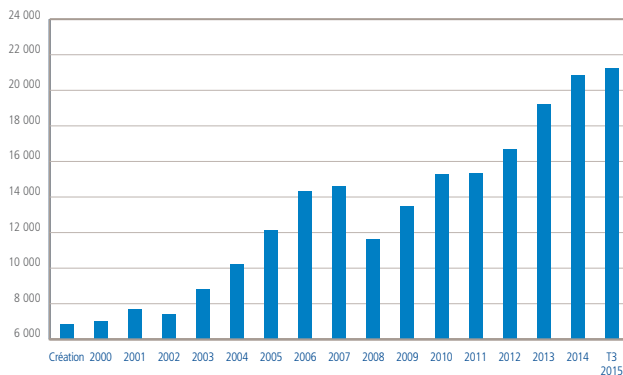
Pour obtenir plus de renseignements concernant le Régime et les évaluations actuarielles, consultez le Rapport aux participants 2014, qui a été envoyé à votre domicile en juin et qui est accessible sur le site Web retraitescp.com.

Conjoncture du marché

Les marchés des actions étaient généralement à la baisse au cours du troisième trimestre de 2015. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une baisse de 7,9 %. En termes de dollars canadiens, l'indice S&P 500 aux États-Unis a connu une hausse de 0,5 %, et l'indice EAEO a connu une baisse de 3,6 %. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada a augmenté de 0,2 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a réduit les taux d'intérêts de 0,75 % à 0,50 % durant le trimestre. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse du Régime (pourcentage de rendement).

Catégorie d'actif	Valeur de marché (en millions de dollars)	2015 juil-sept (%)	2015 CA (%)	2014 Année (%)	2013 Année (%)	2012 Année (%)	2011 Année (%)	2010 Année (%)
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	212,6	0,2	0,7	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Obligations	7 736,5	-0,6	2,1	8,3	-2,0	4,6	10,5	7,7
Actions								
Actions canadiennes	3 750,9	-5,4	-4,4	11,6	20,3	7,3	-9,1	15,2
Actions américaines	4 010,0	-1,1	10,3	22,3	44,2	14,7	3,1	9,5
Actions internationales	2 979,9	-4,7	7,8	3,9	24,0	17,8	-12,7	4,0
Biens immobiliers, actions de sociétés à capital fermé et infrastructure	2 564,3	5,4	13,3	8,3	11,3	15,2	15,0	15,1
Total (volet à PD)	21 254,2	-2,02	3,48	10,86	16,88	10,13	0,19	10,38
Indice de référence		-2,65	1,83	10,99	14,00	8,51	0,78	9,85

Points saillants des placements



Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à -2,02 % par rapport à l'indice de référence de -2,65 %. Le cumul annuel au troisième trimestre du rendement de la caisse de retraite est de 3,48 % par rapport à l'indice de référence de 1,83 %.

Au 30 septembre 2015, la caisse avait un actif de 21 254,2 millions de dollars.

La caisse a eu des sorties d'argent nettes de 113,7 millions de dollars au cours du troisième trimestre. Les actions canadiennes ont été réduites de 394,8 millions de dollars, les actions américaines de 320,8 millions et les actions internationales de 210 millions. Affectés aux obligations à rendement réel ont été 375 millions de dollars, aux obligations nominales, 200 millions, au compte de couverture de change, 121,3 millions et à l'encaisse et placements à court terme, 47,8 millions. Quant aux actifs non traditionnels, 49,4 millions de dollars ont été affectés aux biens immobiliers, 14,4 millions aux actions de sociétés à capital fermé et 4 millions à l'infrastructure au cours du trimestre.

Points saillants de la composition de l'actif

Au 30 septembre 2015, 62,6 % de l'actif ont été affectés à des actions et aux placements non traditionnels comparativement à la composition de l'actif visée de 60 %. Les actions canadiennes représentaient 17,6 % du total, les actions américaines, 18,9 %, les actions internationales, 14 %, les biens immobiliers, 7,6 %, les actions de sociétés à capital fermé, 2,8 % et l'infrastructure, 1,7 %.

Un pourcentage de l'actif de 37,4 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 40 %. Ce chiffre comprend 8,4 % d'obligations à rendement réel, 28 % d'obligations nominales et 1 % d'encaisse et placements à court terme.

Composition de l'actif

